

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 juin 2026

DEL_20260624_03

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**25****27**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Attributions de
subventions
exceptionnelles aux
associations**

Année 2026**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN –
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY
Benoit PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO
Catherine LE GRALL- Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée
à 18h40)
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de
la Mairie le
25 juin 2026

Et que la convocation
avait été faite le
17 juin 2026

Absente : Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Exposé,

Les associations ont la possibilité de présenter des demandes de subventions exceptionnelles.

Ces demandes exceptionnelles sont examinées au cas par cas sur des situations absolument
imprévisibles, des projets exceptionnels ponctuels et parfois des opportunités à saisir.

La commission d'attribution s'est prononcée pour accorder les subventions exceptionnelles pour un
montant total de 3 000,00 € selon la répartition suivante :

Association	Projet	Subvention exceptionnelle demandée	Subvention exceptionnelle accordée
TRIGNAC HANDBALL CLUB	50 ans du Trignac Handball	2 000,00 €	1 000,00 €
LES JARDINS DE BRIERE	Renouvellement matériel volé et acquisition d'une structure pour protéger le matériel	4 511,80 €	2 000,00 €
MONTANT TOTAL		6 511,80 €	3 000,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1^{er} avril 2026,
VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 Juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'attribuer des subventions exceptionnelles réparties comme suit :

Association	Projet	Subvention exceptionnelle accordée
TRIGNAC HANDBALL CLUB	50 ans du Trignac Handball	1 000,00 €
LES JARDINS DE BRIERE	Renouvellement matériel volé et acquisition d'une structure pour protéger le matériel	2 000,00 €
MONTANT TOTAL		3 000,00 €

Article 2 : Dire que la dépense est prévue au budget de la commune 2026, au chapitre 65, à l'article 65748.

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Madame Harmonie MOESSARD ne prend pas part au vote du fait de ses fonctions de trésorière du club de Handball.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

 Pour extrait conforme
Le Maire
* Claude AUFORT